

D. Index de la Global Reporting Initiative (GRI)

Section	GRI	Numéro de Page
Imputabilité		
Déclaration du directeur général au sujet de l'importance accordée au développement durable au sein de l'organisation et dans sa stratégie	1.1	2
Description des principaux impacts, risques et opportunités	1.2	4
Nom de l'organisation	2.1	Deuxième de couverture
Principaux produits, services et marques	2.2	Deuxième de couverture
Structure opérationnelle de l'organisation, notamment les principales divisions, filiales, entités opérationnelles et coentreprises	2.3	24 et site web
Emplacement du siège social de l'organisation	2.4	Quatrième de couverture
Nombre de pays où l'organisation exerce ses activités, et nom des pays où la présence de l'organisation est importante ou qui sont particulièrement touchés par les questions de développement durable traitées dans le rapport	2.5	Deuxième de couverture
Nature de la propriété et forme juridique	2.6	Deuxième de couverture
Marchés desservis (y compris la répartition géographique des marchés, les secteurs desservis et les types de clients et de prestataires)	2.7	Deuxième de couverture
Taille de l'organisation présentant le rapport, y compris le nombre d'employés, les recettes nettes, la qualité des produits ou des services offerts	2.8	Deuxième de couverture 78, 102
Changements importants en matière de taille, de structure et de propriété s'étant produits durant la période couverte par le rapport, y compris l'endroit où s'exercent les activités ou des changements à ces dernières, y compris l'ouverture, la fermeture ou l'expansion d'installations	2.9	18, 148
Prix reçus durant la période couverte par le rapport	2.10	81
Période couverte par le rapport (comme l'exercice ou l'année civile) quant aux renseignements fournis	3.1	18
Date du dernier rapport (s'il y a lieu)	3.2	10
Cycle de production du rapport (annuel, biennal, etc.)	3.3	18
Personnes-ressources à qui adresser toute question au sujet du rapport ou de son contenu	3.4	Troisième de couverture
Processus utilisé pour établir le contenu du rapport, y compris en déterminer l'importance, établir l'ordre de priorité des sujets dans le rapport, identifier les parties prenantes qui, selon l'organisation, se serviront du rapport	3.5	18, 20, 28
Limite du rapport (p. ex. pays, divisions, filiales, installations louées, coentreprises, fournisseurs)	3.6	18
Préciser toute restriction quant à la portée ou à la limite du rapport	3.7	18
Paramètres de déclaration propres aux coentreprises, aux filiales, aux installations louées, aux activités imparties et aux autres entités qui peuvent influencer sérieusement sur la comparaison d'une période à l'autre ou entre les entreprises	3.8	S.O.
Méthodes de mesure des données et bases des calculs, p. ex. hypothèses et méthodes à la base des estimations nécessaires à la compilation des indicateurs et à la présentation d'autres informations dans le rapport	3.9	20, 50
Explication des effets de tout redressement de renseignements fournis dans des rapports précédents et des motifs d'un tel retraitement (p. ex. fusions ou acquisitions, modification des années ou périodes de référence, nature des activités, méthodes de mesure)	3.10	S.O.
Changements importants en matière de portée, de limite ou de méthodes de mesure apportés depuis les rapports précédents	3.11	S.O.
Tableau indiquant où se trouvent les éléments de déclaration standards dans le rapport	3.12	4-15

Section	GRI	Numéro de Page
Imputabilité (suite)		
Politique et pratique actuelles en ce qui a trait à la validation du rapport par une source externe. Si elles ne sont pas comprises au rapport de validation qui accompagne le rapport de durabilité, expliquez la portée et le fondement de toute validation fournie par une source externe. Expliquez aussi la relation qui existe entre l'organisation présentant le rapport et le ou les certificateurs.	3.13	26
Structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités qui, relevant de l'instance supérieure de gouvernance, sont responsables de tâches spécifiques comme l'établissement de la stratégie pour la surveillance organisationnelle	4.1	24
Indiquer si le président de l'instance supérieure en matière de gouvernance est aussi un membre de la haute direction (et, le cas échéant, préciser sa fonction au sein de la direction de l'organisation et les motifs qui justifient cet arrangement)	4.2	24
Pour les organisations dont la structure comporte un conseil unitaire, indiquer le nombre de membres de l'instance supérieure qui sont indépendants ou ne font pas partie de la haute direction. Indiquez comment l'organisation définit « indépendants » et « qui ne font pas partie de la haute direction ». Cet élément s'applique uniquement aux organisations dont la structure comporte un conseil unitaire.	4.3	24
Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de suggérer une orientation à l'instance supérieure de gouvernance. Inclure des renvois aux processus concernant ce qui suit : utiliser des résolutions des actionnaires ou autres mécanismes visant à permettre aux actionnaires minoritaires d'émettre des opinions à l'instance supérieure de gouvernance; informer et consulter les employés au sujet des relations de travail avec des organismes de représentation officielle, comme des « conseils de travail » de niveau organisationnel; et assurer la représentation des employés à l'instance supérieure de gouvernance en vue de déterminer des sujets liés au rendement économique, environnemental et social soulevés par l'intermédiaire de ces mécanismes au cours de la période couverte par le rapport.	4.4	S.O.
Lien entre la rémunération des membres de l'instance supérieure de gouvernance, de la haute direction et des cadres supérieurs (y compris les modalités en cas de départ) et la performance de l'organisation (entre autres, sociale et environnementale)	4.5	24
Processus en place pour s'assurer que l'instance supérieure de gouvernance ne se place pas en conflit d'intérêts	4.6	34
Processus permettant de déterminer les compétences et l'expertise des membres de l'instance supérieure de gouvernance pour orienter la stratégie de l'organisation relativement aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux	4.7	25
Énoncés de mission ou de valeurs, codes de conduite et principes élaborés à l'interne ayant un impact sur la performance économique, environnementale et sociale, et état de la mise en place de ceux-ci. Expliquez la mesure selon laquelle ils sont appliqués dans l'ensemble de l'organisation, dans les différentes régions, divisions ou unités, et comment ils se rapportent aux normes convenues à l'échelle internationale.	4.8	23, 26
Procédures qu'applique l'instance supérieure de gouvernance pour surveiller la détermination et la gestion de la performance économique, sociale et environnementale de l'organisation, entre autres les risques et opportunités pertinents, ainsi que le respect des normes, des codes de conduite et des principes convenus à l'échelle internationale. Comprennent la fréquence à laquelle l'instance supérieure de gouvernance évalue le rendement en matière de développement durable.	4.9	26
Processus d'évaluation du rendement de l'instance supérieure en matière de gouvernance, particulièrement en ce qui a trait à la performance économique, sociale et environnementale	4.10	26
Indiquer si l'organisation prend en compte le principe de précaution et, dans l'affirmative, expliquer comment elle procède	4.11	37, 38
Principes, chartes ou autres initiatives volontaires dans les domaines économique, environnemental et social élaborés par des sources externes auxquels l'organisation adhère ou donne son aval. Comprend la date d'adoption, les pays ou les activités auxquelles on les applique, et le nombre de parties prenantes qui participent à l'élaboration et à la gouvernance de ces initiatives (comme celles qui comprennent la participation de plusieurs parties prenantes). Faites la différence entre les initiatives volontaires, non contraignantes et celles auxquelles l'organisation a l'obligation de se conformer.	4.12	24, 26
Associations (comme les associations industrielles) ou organismes de pression nationaux ou internationaux dont l'organisation est membre et dans lesquels elle œuvre au sein des organes de gouvernance; au sein desquels elle participe à des projets ou comités; auxquels elle fournit un financement substantiel dépassant les cotisations normales; auxquels elle adhère pour des questions de stratégie.	4.13	Deuxième de couverture
Liste des parties prenantes avec qui l'organisation a des relations	4.14	28

Section	GRI	Numéro de Page
Imputabilité (suite)		
Paramètres en fonction desquels sont déterminées et sélectionnées les parties prenantes avec qui établir des relations	4.15	28
Relation avec les parties prenantes, entre autres la fréquence des contacts, réparties par type et par groupe de parties prenantes	4.16	28-33
Principaux sujets et préoccupations déterminés grâce aux relations avec les parties prenantes, et façon dont l'organisation a traité ceux-ci, y compris dans le cadre de rapports	4.17	30-31
Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées en fonction des risques de corruption	SO2	34
Pourcentage d'employés ayant reçu la formation nécessaire sur les politiques et les procédures anti-corruption de l'organisation	SO3	34
Mesures prises en réaction à des cas de corruption	SO4	S.O.
Gestion environnementale et réduction des répercussions		
Consommation directe d'énergie par source d'énergie	EN3	50
Consommation indirecte d'énergie par source d'énergie	EN4	50
Emplacement et superficie des terrains possédés, loués ou gérés dans des régions protégées ou encore à proximité de telles régions.	EN11	39
Description des impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité dans des régions protégées et des régions riches en biodiversité hors des régions protégées	EN12	38
Habitats protégés ou restaurés	EN13	Chapitre 2
Stratégies, mesures actuelles et projets à venir pour la gestion des impacts sur la biodiversité	EN14	Chapitre 2
Nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale ayant des habitats dans les régions menacées par les activités, et répartition des espèces selon le niveau du risque d'extinction	EN15	43
Total des émissions de GES directes et indirectes en poids	EN16	50
Initiatives mises de l'avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et réductions enregistrées	EN18	47-51
Poids total des déchets, par type, par mode d'élimination par habitant	EN22	57
Nombre total et volume des déversements majeurs	EN23	45
Initiatives pour atténuer les impacts des produits et des services sur l'environnement, et efficacité atteinte	EN26	45
Valeur monétaire des amendes importantes et nombre total des sanctions non monétaires imposées en raison de non-conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement	EN28	45
Inclusion sociale et responsabilité		
Effectif total par type d'emploi et région	LA1	78
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	LA4	79
Pourcentage de l'effectif total représenté par les comités paritaires formels en santé et sécurité au travail, chargés d'orienter et de surveiller l'application des programmes en matière de santé et de sécurité au travail	LA6	79

Section	GRI	Numéro de Page
Inclusion sociale et responsabilité (suite)		
Taux de blessures, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre total de décès liés au travail, par région	LA7	80
Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par catégorie selon le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	LA13	78
Pourcentage de fournisseurs et sous-traitants d'importance qui ont été évalués en fonction des droits de la personne, et mesures prises	HR2	78
Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique qui évalue et gère les impacts des activités sur les collectivités, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation d'activités	SO1	Chapitre 3
Procédures d'embauche à l'échelle locale et proportion de cadres supérieurs en provenance des environs dans les sites d'exploitation importants	EC7	67, 70-71, 92
Retombées économiques		
Valeur économique directe générée et distribuée	EC1	102
Aide financière substantielle reçue du gouvernement	EC4	102
Politiques et pratiques relatives aux fournisseurs locaux, et proportion des dépenses qui leur est consacrée, dans les sites d'exploitation importants	EC6	110

